

**Zeitschrift:** Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

**Band:** 18 (1912)

**Artikel:** Ateliers monétaires de Rois de France : Chambéry et Turin au XVI<sup>e</sup> siècle (1536-1559)

**Autor:** Babut, A.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-172701>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# ATELIERS MONÉTAIRES DES ROIS DE FRANCE

---

## CHAMBERY ET TURIN

AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

(1536-1559)

---

La mort de Maximilien I<sup>er</sup> empereur d'Allemagne, survenue en 1519, en faisant naître les compétitions de François I<sup>er</sup> et de Charles-Quint, fut l'origine de cette rivalité fameuse entre les Maisons d'Autriche et de France, qui dura tant d'années et donna lieu à tant de guerres.

L'empire vacant se trouva revendiqué par Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien, et par le roi de France François I<sup>er</sup>; ce dernier se vit préférer son rival, qui devint dès lors, sous le nom de Charles-Quint, chef d'un empire immense. Les deux compétiteurs s'étaient juré de rester amis quel que fût le résultat de l'élection, mais la chose faite, tous deux n'attendirent qu'un prétexte pour rompre. Charles-Quint, fier de son élection, maître de l'Espagne, de Naples, des Pays-Bas, de l'Autriche, empereur d'Allemagne, désirait abattre son ancien rival trop puissant encore et François I<sup>er</sup> de son côté, blessé dans son amour-propre, comprenant les dangers que faisait courir à la France la réunion de tant de couronnes

sur une même tête, brûlait d'engager une lutte sur le succès de laquelle il croyait pouvoir compter. La guerre éclata bientôt pour un motif futile et fut portée au nord, sur les Pyrénées et en Italie, but de l'ambition de François I<sup>er</sup>, suite de la politique de Charles VIII et de Louis XII.

Le sort des armes ne fut pas favorable tout d'abord au roi de France qui, fait prisonnier à Pavie, dut signer le traité de Madrid (1526), par lequel il renonçait à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois, cédait le duché de Bourgogne, l'Auxerrois, le Charolais et abandonnait en Italie Milan, Gênes et Asti.

Le sac de Rome en 1527, par les bandes du connétable de Bourbon, fut le prétexte de nouvelles hostilités qui se terminèrent en 1529 par le traité de Cambrai : Charles-Quint abandonnait ses droits sur la Bourgogne et François I<sup>er</sup> de son côté, renonçait de nouveau à la Flandre, à l'Artois et à toute prétention sur l'Italie.

La paix durait depuis six ans, lorsqu'en 1535 le roi de France, qui regrettait d'avoir signé le traité de Cambrai, irrité en outre par la mise à mort à Milan, en 1533, par François Sforza, sur les instances de Charles-Quint, d'un agent français, profita de la mort du duc, qui ne laissait aucun héritier, pour faire valoir de nouveau ses prétentions sur le Milanais et s'emparer inopinément, au commencement de 1536, de la Savoie et du Piémont. La lutte était de nouveau engagée, mais les deux adversaires bientôt à bout de forces, acceptèrent la médiation du pape Paul III et la trêve de Nice, qui devait durer dix ans, fut signée en 1538. François I<sup>er</sup> rentrait en possession de Hesdin, au nord, et conservait ses conquêtes d'Italie. Enfin, le 17 septembre 1544, après de nouvelles hostilités, le traité de Crespy donnait définitivement au roi de France la Savoie et le Piémont, provinces qui devaient rester françaises pendant une période de vingt-trois années et qui ne furent rendues

au duc de Savoie qu'à la suite du traité de Cateau-Cambrésis (3 avril 1559)<sup>1</sup>.

Dès la conquête, François I<sup>er</sup> décida en principe le maintien de l'atelier monétaire de Chambéry pour la Savoie et de celui de Turin pour le Piémont : les deux officines devaient battre aux armes et aux coins du roi de France.

### **Chambéry.**

*Différent : étoile.*

Ce n'est que dans le courant du x<sup>e</sup> siècle que l'histoire commence à faire mention de Chambéry ; puis la ville ayant pris de l'importance, le comte Thomas (1188-1233) la désigna comme capitale de la Savoie. Peu après, Chambéry était dotée d'un atelier monétaire, car nous la voyons battre monnaie sous Pierre II (1203-1268). L'officine reste en activité sous tous les comtes et ducs, sauf pendant les règnes de Louis, d'Amédée IX et de Philibert I<sup>er</sup> ; de 1536 à 1559, elle ouvre au titre des rois de France et à partir de cette dernière année, de nouveau pour le compte des ducs jusqu'en 1560, époque à laquelle Charles-Emmanuel II la supprime et la réunit à celle de Turin.

Mais nous n'avons à nous occuper ici que de la période qui correspond à l'occupation française, 1536-1559, et la remarquable monographie de D. Promis, *Monete dei reali di Savoia*, fait connaître en détail les situations diverses et la production de l'atelier sous les ducs de Savoie.

L'officine de Chambéry qui était installée lors de la conquête, fut d'abord mise en chômage ; mais les

<sup>1</sup> Le traité définitif conclu avec la Savoie en 1562 ne laissait à la France que Pignerol, Perosa et Savigliano, qui furent rendus en 1574, par Henri III. Enfin, le marquisat de Saluces, dont François I<sup>er</sup> s'était emparé et qui avait été usurpé par la Savoie en 1588, fut échangé contre la Bresse, en 1601.

instances des habitants, la situation de la ville, capitale de la nouvelle province, firent donner commission, dès le 15 juillet 1540, à Claude de Montperlier, général-maître des Monnaies, pour l'étude de la réorganisation de l'atelier et, le 15 juin 1542, ce dernier recevait l'ordre de se mettre en activité et de fabriquer des espèces d'or et d'argent aux coins du roi. Le différent était une *étoile*, emblème qui figure dans les armes de la ville, et André de la Roze, ancien graveur de Lyon, nommé maître particulier, prenait comme marque personnelle une rose en fin de légende, au droit et au revers. Enfin, les boîtes des diverses délivrances devaient être jugées à Paris.

Bien que mis au même rang que les autres ateliers du royaume, la production y fut peu considérable ; au commencement de l'année 1544, il reçut la visite de contrôle du général-maître Claude de Montperlier et le 7 mai de la même année, l'ordonnance donnée à Fontainebleau en janvier 1543 (n. st. 1544), relative aux gages des officiers des Monnaies et aux divers devoirs de leur office.

Les espèces d'or et d'argent n'ont pas encore été retrouvées, mais nous connaissons, pour le règne de François I<sup>er</sup>, des blancs à la couronne ou douzains, des douzains à la croix blanche, des liards à l'F couronné.

Au commencement du règne de Henri II, le personnel de la Monnaie était ainsi composé :

André de la Roze, maître particulier.

Estienne Cappet, commis, chargé des comptes de la Monnaie.

Jehan Dyvoul, garde.

Pierre Bernard, garde.

Mathurin Trachard, contre-garde.

Enimond Farbot, tailleur (ancien tailleur de Montélimar).

Sous Henri II, la production ne fut pas plus abondante que sous François I<sup>er</sup>; nous connaissons néanmoins des douzains qui portent, avec l'étoile, le différent C, marque d'Estienne Cappet. A partir de 1554, l'activité de l'atelier diminue encore et ce dernier reste presque toujours en chômage jusqu'au 3 avril 1559, époque à laquelle Henri II dut renoncer à la possession de la Savoie, suite du traité de Cateau-Cambrésis.

*Maîtres particuliers.*

Rose en fin de la légende, droit et revers.	La Roze, André de	15 juin 1542. 21 janvier 1548-49.
C en fin de la légende, droit et revers.	Cappet, Estienne	1551.

**Turin.**

*Différents : T. de l'ouverture (1538) au 29 avril 1541.  
V. à partir du 5 septembre 1541.  
Croisette pattée, 1550, 1551.*

Turin, l'ancienne *Taurasia, colonia Julia, Augusta Taurinorum*, était à son origine la capitale des *Taurini*, peuplade gauloise, qui, après avoir lutté contre les Romains, en devint l'alliée. Lors de l'expédition d'Annibal, les Taurini refusèrent de se joindre au conquérant et traités en ennemis, ils virent leur ville détruite par les Carthaginois. *Taurasia* s'était peu à peu relevée de ce désastre, lorsque Jules César en fit le centre d'une colonie romaine à laquelle il donna son nom; puis, sous Auguste, cette colonie prit une rapide extension et s'appela *Augusta Taurinorum*, rappelant ainsi son origine et le prince qui avait favorisé son accroissement. A l'époque de la monarchie lombarde, Turin fut le chef-lieu d'un des trente duchés dont elle se composait et plus tard, Charlemagne maître de la région, donna

la ville et le Piémont au marquis de Suse ; enfin, au XI<sup>e</sup> siècle, la réunion de cette province à la Savoie ne fit qu'accroître l'importance de la cité.

Ce fut sous les princes de la branche d'Achaïe que commença à fonctionner l'atelier de Turin : Philippe crée l'officine qui bat de 1297 à 1418, pour les princes de cette maison et ouvre ensuite, pour les ducs de Savoie jusqu'en 1536, époque à laquelle commence l'occupation française ; enfin, à partir de 1559, l'atelier reprend la frappe au compte des ducs.

D. Promis, dans l'ouvrage déjà cité, fait connaître en détail la production considérable de cette officine.

Comme pour Chambéry, nous n'avons ici qu'à nous occuper de la période française que D. Promis a négligée dans son ouvrage, ne voyant sans doute dans ces monnaies, frappées au nom des rois de France, que des espèces purement royales et françaises.

Pendant l'occupation, l'atelier de Turin eut une activité plus considérable que celui de Chambéry et les nombreuses ordonnances relatives à l'officine données par François I<sup>er</sup>, établissent que ce souverain attachait une importance capitale à la possession du Piémont et aux produits de la Monnaie de sa nouvelle province.

Dès le 15 mars 1537 (n. st. 1538), Marc Varembert, de Quiers était nommé maître particulier par Guillaume de Bellay, seigneur de Langeay, gouverneur de Turin au nom du roi de France. L'atelier conservait le différent qu'il avait sous les ducs : la lettre T et le maître prenait comme marque personnelle les lettres M et V liées. Enfin, le 28 avril 1538, l'ordre était expédié de Paris de frapper des écus d'or au soleil, des testons, des liards, des doubles tournois, des deniers tournois, et l'atelier entrait de suite en activité.

Le résultat du premier jugement des boîtes ne fut pas favorable au maître particulier ; les espèces furent taxées de faiblage et, à la suite des essais réglementaires,

Varembert était incarcéré, 5 février 1538 (n. st. 1539). Le général-maître Philippe de Lautier fut alors envoyé à Turin pour réorganiser l'atelier et régler la question de la circulation des monnaies étrangères dans le Piémont. Le 15 juillet 1539, Gabriel Tat est nommé maître de la Monnaie, et les lettres G T en fin de légende, au revers, forment son différent. L'atelier doit ouvrir toujours avec la lettre T et il prend part à l'émission des douzains à la salamandre ordonnés le 24 février 1539 (n. st. 1540), dont l'exécutoire est expédié à Turin, le 8 mars. Enfin, le 29 avril 1541, l'officine est fermée de nouveau. Il est à remarquer que l'ordonnance du 14 janvier 1539 (n. st. 1540) avait affecté à Turin la lettre V, mais que l'atelier avait continué à ouvrir avec son premier différent, la lettre T, donnée lors de l'ouverture et confirmée par l'ordonnance de Philippe de Lautier lors de la réorganisation.

Bientôt, le besoin pressant de numéraire qui se fit sentir dans cette province nouvellement conquise et située à une des extrémités du royaume, démontra l'utilité de l'atelier et la réouverture eut lieu le 12 juillet 1541. L'exécutoire des généraux-maîtres du 5 septembre suivant prescrivait de se conformer à l'ordonnance du 14 janvier 1539, relative à la lettre d'atelier, et des ordres sévères étaient donnés en outre, pour réglementer la circulation des monnaies étrangères dans la province du Piémont.

La Monnaie reprend son activité sous la direction de Gabriel Tat et bat des espèces d'or, d'argent et de billon, mais avec le différent V ; elle se trouve ainsi composée :

Gabriel Tat, maître particulier.  
Jean-Pierre Gastaud, garde.  
Dominique Fougier, garde.  
Barthélémy de Deneiris, contre-garde.  
Jehan-Paul de Deneiris, tailleur.  
Bastien Canaliz, essayeur.

Bientôt cependant l'activité de l'atelier diminue et nous le trouvons en chômage le 22 août 1543 ; il n'est rouvert que le 31 janvier 1544 (n. st. 1545) et sa production devient de plus en plus faible. A l'avénement de Henri II (1547), il est en chômage, et il ne dut ouvrir de nouveau que lors de l'apparition des douzains aux croissants (1549) qui furent battus par tous les ateliers, car il convient d'attribuer à Turin les douzains aux croissants datés de 1550 et 1551, présentant sous l'écu une croisette pattée et en fin de légende au droit et au revers, une petite tour, douzains attribués autrefois à Amiens. Le 3 avril 1559, le traité de Cateau-Cambrésis rendait Turin à la Savoie et l'atelier reprenait peu après la frappe des monnaies ducales.

La production de Turin présente pour la maîtrise de Marc Varembert, de Quiers, des écus d'or au soleil, des testons, des blancs à la couronne ou douzains, des liards à la salamandre, des hardis, des liards à l'F couronné, des doubles tournois ; pour la maîtrise de Gabriel Tat, des écus d'or, des testons, des blancs à la couronne ou douzains, des douzains à la salamandre et à la croix, des liards à l'F couronné, des doubles tournois, des deniers tournois. Enfin, sous Henri II, l'atelier ouvre des douzains aux croissants, 1550 et 1551, à la croisette sous l'écu et à la petite tour en fin des légendes.

Les écus d'or, dont il n'a été battu que 5150 exemplaires, sont de la plus grande rareté ; toutes les autres espèces, argent et billon, sont connues et ont été publiées.

*Maîtres particuliers.*

M. V. liées.	Varembert de Quiers,	15 mars 1537 (1548).
	Marc,	5 février 1538 (1539).
G. T. en fin de légende au revers.	Tat, Gabriel	25 juillet 1539. 1547.
Tour en fin de légende au droit et au revers.		1550. 1551.

En résumé, la production des ateliers de Chambéry et de Turin a été peu considérable pendant l'occupation française, mais l'étude de ces deux officines étrangères, organisées dès leur réunion à la couronne, battant aux armes et aux coins du roi de France, est intéressante à tous les points de vue et elle fait connaître en outre, la difficulté qu'il y avait autrefois, malgré la volonté du souverain et les ordres qu'il donnait, d'installer et de faire fonctionner normalement et régulièrement des officines de nouvelle création situées loin de la chambre des monnaies et du pouvoir central.

Paris, août 1912.

Commandant A. BABUT.

---